

Pourquoi les engrais et les pesticides sont-ils plus chers en Suisse que dans l'UE ?

Les prix des engrais et des pesticides sont nettement plus élevés en Suisse que dans les pays voisins. Cette situation s'explique notamment par des conseils spécialisés nécessaires pour les agriculteurs en raison de la complexité du système des paiements directs.

Mario Gentile, Alberico Loi, Enrica Gentile

Abrégé Les dépenses en matière d'engrais et de pesticides représentent généralement 5 à 10 % des coûts d'exploitation des exploitations agricoles helvétiques. Une étude commandée par le Secrétariat d'État à l'économie fournit une quantification des écarts de prix des engrais et des pesticides en Suisse par rapport à certains pays voisins (France, Allemagne et Italie) et analyse les raisons de ces écarts. Il en ressort que les prix suisses sont plus élevés tant pour les engrais (+27 % en moyenne) que pour les pesticides (+64 %). Ces différences s'expliquent notamment par la taille réduite du marché helvétique, par une réglementation complexe des paiements directs – qui nécessite des conseils coûteux – et par une concurrence relativement limitée au stade de la vente au détail d'engrais et de pesticides.

Selon les données d'Agroscope¹, les dépenses en matière d'engrais et de pesticides représentent généralement 5 à 10 % des coûts d'exploitation des exploitations agricoles helvétiques. Des études antérieures ont montré que les prix des intrants agricoles tendent à être plus élevés en Suisse que dans d'autres pays européens et que la transparence du marché suisse des engrais et des pesticides est relativement limitée.

Le Secrétariat d'État à l'économie (Seco) a mandaté le bureau de recherches et de conseils Areté dans le but de quantifier l'ampleur de ces écarts entre la Suisse et certains pays voisins (France, Allemagne, Italie), d'étudier les raisons de ces écarts et d'évaluer l'influence du marché helvétique et des structures de distribution sur le prix des engrais et des pesticides dans le pays. L'étude² repose principalement sur des données quantitatives de marché, sur des données qualitatives recueillies par le biais de recherches documentaires, ainsi que sur des informations et des renseignements tirés d'entretiens menés avec des experts et des parties prenantes.

L'analyse comparative des prix de cinq typologies d'engrais largement utilisés a révélé que leur prix est supérieur d'environ 27 % en Suisse

par rapport aux pays voisins. Les écarts de prix vont de +16 % à +45 % (voir *illustration*).

Forte concentration du marché des engrais

Différents facteurs expliquent, du moins en partie, les écarts de prix observés au niveau des engrais. Ils se rapportent notamment à des règles suisses strictes. Par exemple, le respect des exigences fédérales en matière de déclaration sur l'utilisation d'engrais incite la plupart des agriculteurs du pays à recourir à des services d'assistance et de conseil spécialisés proposés par les distributeurs helvétiques. La fourniture de ces services est coûteuse, ce qui contribue à gonfler le prix des engrais en Suisse.

D'autres facteurs entrent également en jeu. Tout d'abord, la teneur maximale en cadmium autorisée dans les engrais phosphatés minéraux est inférieure en Suisse, ce qui renchérit l'importation des engrais qui en contiennent. Ensuite, l'obligation de détenir des réserves obligatoires de certains engrais peut contraindre certains opérateurs à en acheter même en cas de prix élevés.

En outre, le marché helvétique est réduit en comparaison européenne. Les exploitations agricoles sont en moyenne nettement plus petites et ont tendance à être beaucoup moins spécialisées. Le volume des achats individuels d'engrais par les agriculteurs suisses tend ainsi à être limité, ce qui se traduit par des coûts de distribution plus élevés.

D'autres explications économiques sont liées à l'importance négligeable des livraisons en vrac dans les exploitations suisses au profit des livraisons en sacs. Ces spécificités

1 Agroscope (2015), *Rapport de base 2014*.
2 Gentile Enrica, Gentile Mario, Loi Alberico et al. (2019), *Fertilisers and Pesticides : price differences between Switzerland and neighbouring countries*. Étude sur mandat du Seco.

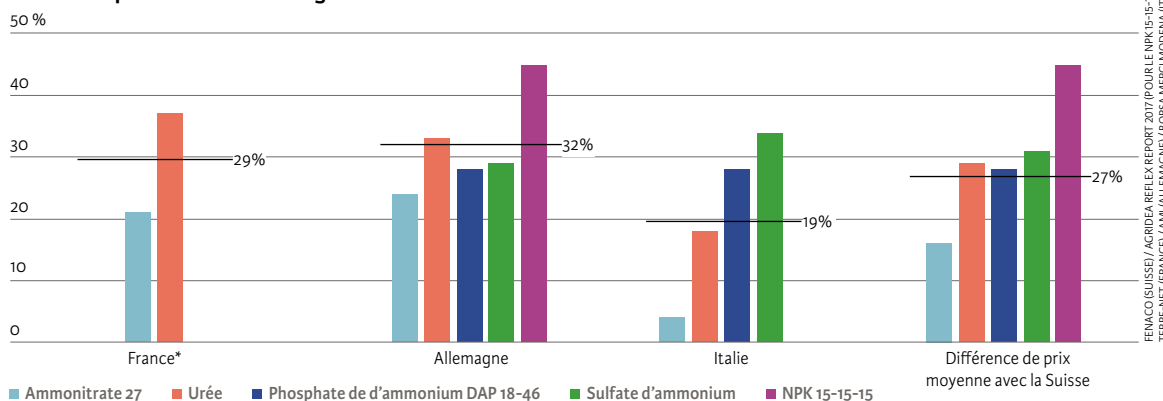
augmentent les coûts d'emballage, d'étiquetage et de commercialisation des engrais.

L'ensemble de ces facteurs constituent des obstacles d'entrée significatifs pour les fournisseurs étrangers. En conséquence, le marché de détail des engrais en Suisse est fortement concentré. La combinaison entre cette concentration et ces obstacles réduit la pression concurrentielle exercée sur les détaillants établis pour réduire les inefficacités potentielles dans le processus de distribution, ce qui gonfle encore davantage les coûts de distribution. Si l'on ajoute en outre le pouvoir de marché élevé des détaillants suisses, cela se traduit en définitive par des prix plus élevés.

Importants écarts de prix avec l'Allemagne pour les pesticides

L'analyse comparative des prix des pesticides a porté sur une sélection de 50 produits de marque largement utilisés et provenant de trois catégories principales : les herbicides, les fongicides et les insecticides. Comme pour les engrais, des écarts de prix significatifs ont été constatés pour les pesticides sur le marché suisse (voir *tableau*). Selon la méthode de calcul la plus prudente – qui a comparé le prix le plus bas trouvé en Suisse au prix maximum trouvé dans chaque pays voisin –, les différences de prix sur le marché suisse oscillaient entre +63 % pour les herbicides et +68 %




Écarts de prix de certains engrais entre la Suisse et ses voisins



* Dans le cas de la France, les écarts peuvent être amplifiés en raison du type de données de prix disponibles (applicables aux achats en vrac par les importateurs et les grossistes).

Les prix des engrais en Suisse sont en moyenne plus élevés de 19% par rapport à l'Italie, de 29% par rapport à la France et de 32% par rapport à l'Allemagne. Les données relatives à certains produits étaient indisponibles pour pouvoir comparer les prix avec la France (DAP 18-46 et sulfate d'ammonium) et l'Italie (NPK).

Écarts de prix de certains pesticides entre la Suisse et les pays voisins, en pourcents (selon « l'approche la plus prudente »)

Catégorie de produit	France	Allemagne	Italie	Écart moyen
Herbicides 	+10 % (5 produits)	+105 % (13 produits)	+12 % (5 produits)	+63 % (23 produits)
Fongicides 	+69 % (2 produits)	+63 % (16 produits)	+65 % (9 produits)	+64 % (27 produits)
Insecticides 	+77 % (1 produit)	+107 % (6 produits)	+26 % (6 produits)	+68 % (13 produits)
Total	+33 % (8 produits)	+86 % (35 produits)	+40 % (20 produits)	+64 % (63 produits)

Le prix le plus bas trouvé en Suisse a été comparé au prix maximum trouvé respectivement en Allemagne, en Italie et en France.

pour les insecticides (+64 % pour les fongicides). Les écarts calculés à partir des prix moyens se sont révélés plus élevés, de +68 % pour les fongicides à +81 % pour les insecticides (+75 % pour les herbicides). Les plus grands écarts ont été observés par rapport aux prix allemands, même si des différences importantes ont également été enregistrées avec les prix français et italiens.

Un certain nombre de facteurs clés expliquant les écarts de prix observés dans le domaine des pesticides ont également été identifiés. Les exigences spécifiques de la procédure d'autorisation suisse entraînent notamment des coûts d'autorisation supplémentaires par rapport à l'Union européenne (UE). Ces coûts découlent principalement d'études et d'essais supplémentaires concernant les impacts des nouveaux produits sur les conditions environnementales propres à la Suisse. Ces essais demandés par l'Office fédéral de l'agriculture (Ofag) sont surtout dus à l'absence d'accord entre la Suisse et l'UE sur la reconnaissance mutuelle des autorisations respectives. Étant donné la taille réduite du marché suisse des pesticides, les producteurs ne peuvent pas compter sur d'importants volumes de vente et récupèrent un retour sur leurs investissements liés à la commercialisation des pesticides en Suisse via des prix de vente plus élevés.

Les exigences strictes constituent des barrières commerciales

Les exigences strictes imposées aux agriculteurs suisses pour l'obtention d'un soutien sous forme de paiements directs – l'une des formes les plus importantes d'aide à l'agriculture en Suisse – contribuent en outre à augmenter les prix de détail des pesticides. Ces exigences encouragent les agriculteurs à choisir de préférence des produits de marque à forte valeur ajoutée plutôt que des produits « génériques » comparables, et à recourir largement aux services de conseil professionnels sur l'utilisation correcte des pesticides proposés à la fois par les producteurs et par les détaillants. Le coût de ces services est couvert par les opérateurs au-travers de prix au détail plus élevés. L'aide apportée par les paiements directs permet toutefois aux agriculteurs suisses d'acheter des intrants agricoles à des prix plus hauts que dans les pays voisins.

Les paiements directs relativement généreux et les exigences strictes liées à leur obtention peuvent alors se traduire par l'achat de pesticides de marque plus onéreux et de produits innovants – perçus comme offrant une traçabilité totale et une fiabilité éprouvée – ainsi que par une préférence pour les distributeurs suisses de pesticides qui fournissent les conseils nécessaires sur le site même de l'exploitation. De plus, les exigences imposées aux agriculteurs pour bénéficier de paiements directs limitent la possibilité d'importer des pesticides « génériques », ce qui réduit la pression concurrentielle sur les distributeurs nationaux.

Le réseau de distribution éclaté (du fait de la structure fragmentée du secteur agricole suisse et du nombre important d'exploitations situées dans des régions montagneuses éloignées), déjà mentionné, et la nécessité de fournir des services de conseil coûteux à la ferme n'ont pas seulement un impact direct sur le coût des pesticides : ils constituent également des obstacles importants au négoce. Tout comme pour les engrais, cette combinaison de facteurs offre un pouvoir élevé aux détaillants établis et diminue la pression sur les acteurs du marché pour réduire les inefficacités. Cette situation gonfle encore davantage les prix de distribution déjà élevés et se traduit en définitive par une hausse des prix au détail des pesticides en Suisse.

En conclusion, il apparaît que les prix payés par les agriculteurs pour les engrais et les pesticides sont nettement plus élevés en Suisse qu'en France, qu'en Allemagne et qu'en Italie. Ces écarts s'expliquent par les spécificités du cadre réglementaire helvétique, par les caractéristiques économiques de la chaîne d'approvisionnement pour ces produits, par la structure de l'agriculture suisse et du réseau de distribution des engrais et des pesticides, ainsi que par la présence d'obstacles à l'entrée sur le marché.

Mario Gentile

Économiste et analyste principal, Areté, Bologne (Italie)

Alberico Loi

Agroéconomiste et analyste principal, Areté, Bologne (Italie)

Enrica Gentile

Agroéconomiste, directrice générale du bureau de recherches et de conseils Areté, Bologne (Italie)